



## **L'enseignement supérieur en Communauté française : vers un système intégré de compétences et de connaissances**

Le paysage de l'enseignement supérieur en Europe et en Communauté française de Belgique connaît depuis quelques années un processus de transformation profonde, qui se décline en rapprochements, intégrations, fusions, logique de réseaux, logique géographique, système de Bologne, concurrence, compétition internationale.

Les mesures prises en Communauté française, en particulier depuis 2004, ont poursuivi trois objectifs majeurs :

- mettre en oeuvre le « système de Bologne » dans l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur (décret du 31 mars 2004 et décrets subséquents) ;
- favoriser les rapprochements des universités entre elles (par le biais des académies universitaires), et des autres institutions entre elles (notamment par des mesures financières facilitant les fusions de hautes écoles) ;
- favoriser les rapprochements entre universités et institutions d'enseignement supérieur hors universités, en permettant les co-diplômations ou les intégrations de types longs dans l'université.

Le Pôle Louvain souhaite tirer les conséquences des évolutions enregistrées depuis 2004 en proposant une vision novatrice et porteuse de progrès pour l'organisation de l'ensemble de l'enseignement supérieur en Communauté française.

Le Pôle Louvain considère que les transformations à l'oeuvre en Europe et dans l'ensemble des pays engagés dans la réforme de Bologne invitent les universités et les institutions d'enseignement supérieur à se redéfinir comme des centres de systèmes intégrés de compétences et de connaissances, en relation étroite avec d'autres acteurs de l'enseignement et de la société.

En Communauté française de Belgique, la situation est marquée par un système binaire distinguant l'université et l'enseignement supérieur hors université, et par une répartition des institutions en réseaux philosophiques.

Dans ce contexte particulier, le Pôle Louvain estime que l'avenir de l'enseignement supérieur dépend de sa capacité à atteindre trois objectifs majeurs :

- une intégration de l'enseignement supérieur dans son ensemble, alliant les universités et les institutions d'enseignement supérieur hors université (hautes écoles, écoles supérieures des arts, instituts supérieurs d'architecture), dans un processus incluant aussi bien les types longs que les types courts ;
- un développement de pôles universitaires qui respectent les identités et les spécificités, notamment pédagogiques, de leurs différentes composantes ;
- une articulation de la notion de réseau avec les réalités politiques et géographiques de la Communauté française.

Le Pôle Louvain entend proposer une solution d'ensemble, valable pour toutes les institutions membres du Pôle, mais dont la mise en oeuvre puisse s'étaler dans le temps.

## **1. Les évolutions depuis 2004**

### **1.1. Les fusions d'universités**

Le décret du 31 mars 2004,<sup>1</sup> appelé « décret Bologne » parce qu'il organise la mise en oeuvre des réformes de Bologne en Communauté française de Belgique, a conduit les neuf institutions universitaires à se regrouper en « académies »,<sup>2</sup> chaque académie comprenant au moins une des trois universités complètes. Trois académies ont été créées, l'Académie Wallonie-Europe avec l'ULg et les FUSAGx, l'Académie Wallonie-Bruxelles avec l'ULB, l'UMH et la FPMs, et l'Académie Louvain avec l'UCL, les FUNDP, les FUSL et les FUCaM, officiellement créée par un arrêté du gouvernement de la Communauté française du 2 juillet 2004.<sup>3</sup>

La volonté du législateur était d'inciter les universités à mieux collaborer entre elles, et si possible à fusionner (le décret, en ses articles 107 à 110, est explicite sur ce point).<sup>4</sup> C'est dans cet esprit que les membres de l'Académie Louvain ont annoncé, dès le 12 mars 2007, leur intention d'envisager une intégration totale.<sup>5</sup> Cela a été confirmé le 14 avril 2008, avec l'annonce de l'ouverture officielle de négociations visant à rendre l'intégration possible pour la rentrée 2010-2011.<sup>6</sup>

Les autorités politiques, de leur côté, ont « joué le jeu » des académies. Depuis 2004, la plupart des décisions concernant les universités sont prises au niveau des académies, qu'il s'agisse de l'octroi de crédits de recherche, de subsides pour la formation continue, ou de la représentation des universités dans plusieurs organes. Toutes ces décisions renforcent la dynamique de rapprochement voulue par le décret de 2004.

Des décrets récents ont permis la création de l'Université de Mons par fusion de l'UMH et la FPMs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, et l'intégration de la FUSAGx au sein de l'ULg dès le 1<sup>er</sup> octobre 2009.<sup>7</sup>

L'émergence de trois universités complètes au lieu de neuf institutions constitue en soi une modification fondamentale du paysage de l'enseignement supérieur en Communauté française.

---

<sup>1</sup> « Décret définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités ».

<sup>2</sup> Décret 31-03-2004, art. 90.

<sup>3</sup> Arrêté 2-07-2004, paru au Moniteur belge le 8-10-2004.

<sup>4</sup> Décret 31-03-2004, titre IV, chap. II, « Fusions d'universités ».

<sup>5</sup> Communiqué : <http://www.uclouvain.be/56903.html>.

<sup>6</sup> Communiqué : <http://www.uclouvain.be/204857.html>.

<sup>7</sup> Décret 25-11-2008, « Décret portant intégration de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux au sein de l'Université de Liège, création de l'Université de Mons par fusion de l'Université de Mons-Hainaut et de la Faculté polytechnique de Mons, restructurant des habilitations universitaires et refinançant les universités. »

## 1.2. Les fusions de hautes écoles et les intégrations de types longs

Parallèlement à la dynamique amorcée pour les universités, des mesures ont été prises pour favoriser des fusions de hautes écoles nées du décret de 1995 ; dans un premier temps, cette latitude a été réservée à des hautes écoles installées dans une même zone géographique ; actuellement, elle est accordée aussi aux hautes écoles situées dans des zones contiguës.

C'est ainsi que, dans le réseau libre confessionnel, la Haute Ecole de Namur (HENAM) et la Haute Ecole Libre Mosane (HELMo) ont été créées respectivement le 15 septembre 2007 et le 15 septembre 2008. La création de la Haute Ecole Louvain en Hainaut (HELHa) est attendue pour la rentrée académique de septembre 2009 ; elle est le résultat du projet de fusion des trois hautes écoles libres du Hainaut. Par ailleurs, de nombreuses collaborations inter-réseaux se mettent également en place.

En outre, certaines formations de type long ont été intégrées dans les universités. Dès 2004, un décret autorisait l'intégration de la haute école HEC-Liège à l'ULg.<sup>8</sup> En 2007, un nouveau décret intégrait l'Ecole d'interprètes internationaux de la haute école de la Communauté française du Hainaut dans l'UMH.<sup>9</sup> Ce décret ouvrait aussi la voie à de nouveaux rapprochements, soit par co-diplômation, soit par intégration, dans deux domaines, celui de la traduction et de l'interprétation et celui de l'architecture.

Malheureusement, le décret a apporté une discrimination dans la manière dont les hautes écoles et les universités pourraient dorénavant collaborer, en accordant une priorité au critère géographique. La priorité géographique interdit en effet aux catégories de l'enseignement supérieur de s'allier au partenaire de leur choix.

Le Pôle Louvain constate et déplore qu'au cours des trois dernières années, les institutions d'enseignement supérieur n'ont pas été traitées de manière égale, en fonction de leur réseau d'appartenance.

Les institutions membres du Pôle Louvain ne peuvent accepter que certaines d'entre elles soient pénalisées, soit parce que des discriminations sont introduites entre elles, soit parce qu'elles ne jouiraient pas des mêmes droits que les institutions relevant d'autres réseaux.

C'est pourquoi le Pôle Louvain demande qu'une vision d'ensemble commande les rapprochements entre les différentes institutions de l'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique, une vision d'ensemble équitable pour tous, articulant le réseau avec le critère géographique, et proposant une solution d'avenir aux formations de type court.

---

<sup>8</sup> Décret 19-05-2004.

<sup>9</sup> Décret 13-12-2007.

## **2. Vers un rapprochement de l'ensemble de l'enseignement supérieur en Communauté française**

### **2.1. La situation aujourd'hui**

En Communauté française, l'enseignement supérieur rassemble un peu plus de 150.000 étudiants, dont 70.000 dans les universités et 80.000 dans le supérieur hors université. Celui-ci est constitué aujourd'hui de hautes écoles (25), d'écoles supérieures des arts (17) et d'instituts supérieurs d'architecture (4). Le supérieur hors université organise des programmes de type court et de type long, accueillant respectivement 60.000 et 20.000 étudiants.

Ces dernières années ont vu se multiplier les discussions et les mesures relatives au rapprochement entre les hautes écoles et les universités.

L'évolution de l'enseignement supérieur en Europe rend plus actuelle encore la question de ces rapprochements, pour plusieurs raisons.

La première tient à la mise en oeuvre de la réforme de Bologne. Comme les universités, l'enseignement supérieur hors université est entré de plain-pied dans l'Europe de Bologne, ses anciens programmes ont également été remplacés par des programmes de bacheliers et de masters ; comme à l'université, ils sont constitués de crédits ECTS. Les programmes de type long sont d'ailleurs qualifiés « de niveau universitaire ». Comme à l'université, les étudiants participent à la mobilité internationale, par exemple grâce aux bourses Erasmus. En outre, de nombreuses « passerelles » sont organisées afin de faciliter la mobilité des étudiants entre l'enseignement supérieur hors université et l'université. Les hautes écoles ont d'ailleurs toujours regretté d'avoir été placées en dehors du mouvement des « académies », réservées aux universités.

La seconde raison relève de la comparaison internationale, elle-même une conséquence de la réforme de Bologne. La comparaison internationale montre en effet que dans de nombreux pays des formations qui chez nous sont situées en dehors des universités y font au contraire partie intégrante des universités. En Belgique même, la Communauté flamande a décidé d'académiser les types longs avec possibilité d'intégrer les universités.

La troisième raison tient à la qualité de l'offre de formation. L'enseignement supérieur doit se présenter comme un ensemble cohérent, organisé de manière concertée par tous les acteurs, et constitué de formations complémentaires entre elles, chacune répondant à des attentes spécifiques des différents publics. Cette cohérence ne pourra qu'aider l'étudiant dans ses choix et dans sa réussite. Le nombre des étudiants, 150.000, ne justifie pas l'émiettement de notre système, et il y a, en Europe, des institutions d'enseignement supérieur qui comptent à elles seules autant d'étudiants que toute la Communauté française.

Le rapprochement entre les universités et l'enseignement supérieur hors université permettra de réfléchir plus sereinement à la qualité et à la complémentarité des programmes.

C'est pour cette raison notamment que l'UCL a lancé, en mars 2006, le « Pôle Louvain », rassemblant autour de l'UCL les institutions d'enseignement supérieur hors université avec lesquelles elle avait des collaborations. Dès mars 2008, le Pôle Louvain a été

ouvert aux autres membres de l'Académie Louvain et à leurs partenaires non-universitaires. Le Pôle Louvain est aujourd'hui composé de neuf hautes écoles, deux instituts supérieurs d'architecture, de six écoles supérieures des arts et des quatre universités de l'Académie Louvain. Avec près de 65.000 étudiants, il est le plus important ensemble d'enseignement supérieur en Communauté française.

## **2.2. Le sens du réseau aujourd'hui**

Pourquoi privilégier un rapprochement des institutions d'enseignement supérieur au sein d'un même réseau ? Cette démarche ne peut se justifier que si le réseau a encore une place dans la société en général et dans le paysage de l'enseignement en particulier, et s'il se présente comme un ensemble ouvert à d'autres collaborations.

La Belgique est une société qui se caractérise par un enchevêtrement de plusieurs clivages :

- le clivage linguistique ou communautaire, qui est trop souvent au coeur de l'actualité en Belgique ;
- le clivage politique, représenté par les partis politiques ;
- le clivage philosophique, qui a présidé par exemple à l'organisation des réseaux d'enseignement, mais aussi des réseaux hospitaliers, du monde associatif et de bien d'autres facettes de la Belgique ;
- le clivage géographique, par régions ou sous-régions, et il est intéressant d'observer l'émergence de cette thématique dans les mondes de l'enseignement et des hôpitaux, qui se réorganisent en bassins scolaires et en bassins de soins.

C'est l'imbrication de ces différentes dimensions qui confère à la Belgique sa complexité et sa richesse. Il serait illusoire de croire ou de vouloir que notre société se réduise à une seule de ces dimensions au détriment de toutes les autres. En matière de réseaux, il est tout aussi illusoire de penser qu'ils sont appelés à disparaître rapidement que de vouloir qu'ils soient seuls à structurer notre société, notre monde hospitalier ou notre système d'enseignement. Les réseaux constituent l'une des dimensions structurantes de la Belgique, complémentaires aux autres dimensions, avec lesquelles ils sont appelés à dialoguer davantage.

La société belge est une société d'équilibres en perpétuelle construction ; les réseaux jouent un rôle dans la recherche de ces équilibres, rôle moins important qu'avant, mais qui demeure réel, et qui se conjugue de plus en plus avec le critère géographique.<sup>10</sup>

Les académies universitaires prennent place dans ce cadre. Si l'Académie Louvain s'inscrit dans un réseau, elle ne s'y limite pas, comme elle ne se réduit pas à telle ou telle appartenance politique, ni à une localisation unique. La même considération vaut pour le Pôle Louvain : ses membres entendent renforcer les collaborations et les synergies au sein de leur réseau, tout en demeurant, plus que jamais, ouverts à toutes les collaborations.

L'ensemble du système éducatif en Belgique francophone continue de fonctionner en partie sur cette dimension. Cela vaut aussi pour l'enseignement supérieur, où les

---

<sup>10</sup> Voir récemment V. de Coorebyter, Clivages et partis en Belgique, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2000, 2008.

regroupements se font non pas sur la seule base géographique, mais aussi sur celle des réseaux :

- l'Académie Louvain et le Pôle Louvain, qui rassemblent la plus grande partie de l'enseignement supérieur du réseau libre confessionnel, où qu'il se situe sur le territoire de la Communauté française ;
- l'Académie Wallonie-Bruxelles et le Pôle universitaire européen Bruxelles-Wallonie, qui rassemble des institutions du réseau libre non-confessionnel et s'efforce d'y attirer aussi des établissements du réseau officiel<sup>11</sup> ; l'ambition affichée de l'ULB d'être un acteur de l'enseignement supérieur à Bruxelles, à Charleroi et à Mons<sup>12</sup> révèle bien qu'il s'agit d'animer un réseau et pas de se replier sur une base géographique unique ;
- l'Académie Wallonie-Europe et le Pôle Mosan agissent de même ; la présence de l'ULg à Liège, à Arlon et demain à Gembloux, dans trois provinces différentes, est également l'expression d'une logique de réseau et pas d'une simple logique géographique.

Les réseaux sont présents, porteurs de sens et de dynamique. L'important est, pour chacun, de ne pas s'y laisser enfermer. Les rapprochements à l'intérieur des réseaux doivent donc être soutenus, dans la mesure où seuls ces rapprochements permettront demain de renforcer les collaborations entre ces réseaux.

### **2.3. Aller au-delà des rapprochements idéologiques**

La collaboration entre institutions de réseaux différents sera de plus en plus nécessaire.

L'émergence de trois grands pôles d'enseignement supérieur ne résoudra pas encore tous les problèmes. Considérés à l'échelle internationale, ils ne pourront pas atteindre seuls et dans tous les domaines un niveau de qualité susceptible d'assurer leur rayonnement et d'attirer d'excellents étudiants, chercheurs et professeurs. De nombreuses collaborations existent déjà à l'échelle interuniversitaire en Communauté française, par exemple les écoles doctorales, la coopération au développement, les formations dispensées dans les masters complémentaires en médecine ; des formations font déjà l'objet de co-diplômation entre universités d'académies différentes (p.ex. la logopédie).

Ces collaborations interréseaux sont également déjà présentes et dynamiques entre les institutions d'enseignement supérieur hors universités.

Les rapprochements entre les pôles seront de plus en plus nécessaires. Ils pourront prendre plusieurs formes, allant d'une collaboration renforcée dans les domaines de la recherche et de l'enseignement, comme il en existe déjà — p. ex. l'association entre le CORE de l'UCL et l'ECARES de l'ULB au sein d'ECORE<sup>13</sup> —, à des rapprochements plus poussés, donnant naissance à des écoles uniques ou à des centres de recherche uniques en

---

<sup>11</sup> L'ambition d'attirer les établissements du réseau officiel de la Communauté française, si elle peut dans certains cas se comprendre sur le plan géographique à Bruxelles, ne doit pas avoir un caractère automatique comme s'il était évident que ces institutions du réseau officiel appartenaient à la « libre pensée ».

<sup>12</sup> Discours de Jean-Louis Vanherweghem, président du C.A. de l'ULB, lors de la rentrée académique du 19/09/2008. La justification d'un dédoublement de l'ULB en Wallonie n'implique-t-elle pas un dédoublement parallèle de l'UCL à Bruxelles... ?

<sup>13</sup> Voir <http://www.ecore.be>.

Communauté française dans certains domaines spécialisés. Ces rapprochements sont nécessaires pour les secteurs où un trop petit nombre d'étudiants ne permettrait plus un encadrement de qualité, et dans les domaines de recherche où les besoins humains et matériels exigeraient des moyens hors de portée de chacune des institutions.

Dans un système tel que celui de la Communauté française, toutes les institutions d'enseignement supérieur ont partie liée entre elles. La qualité des unes dépend aussi de celle des autres. Il faut que l'ensemble de l'enseignement supérieur y soit de haut niveau. Aujourd'hui, nos institutions sont maintenues dans un climat de concurrence. La concurrence est utile lorsqu'elle se traduit par une émulation pour la qualité, mais pas lorsqu'elle conduit les établissements à se battre pour attirer les mêmes étudiants, les mêmes chercheurs ou les mêmes moyens financiers à l'intérieur d'un territoire aussi petit que le nôtre. Des mesures peuvent être prises pour améliorer cette situation, notamment une révision du système de financement qui, en introduisant d'autres critères tels que la recherche, réduirait la concurrence que se livrent les universités en matière de recrutement des étudiants. La Communauté française doit avoir le courage de revisiter ce système de financement, en s'inspirant par exemple des éléments contenus dans le nouveau décret de financement de l'enseignement supérieur en Flandre.

Dépasser la concurrence suppose également une modification de la culture ambiante, souvent marquée par des réflexes locaux ou « sous-locaux ».

### **3. Le pôle universitaire**

La mise en oeuvre du processus de Bologne, les transformations déjà en cours en Communauté française et les situations observées en Communauté flamande et ailleurs en Europe plaident en faveur d'une nouvelle structuration de l'enseignement supérieur en Communauté française, qui tienne compte d'une plus grande proximité des formations et qui exploite le potentiel de collaboration et de complémentarité qu'elles recèlent.

Pour le Pôle Louvain, le paysage de l'enseignement supérieur en Communauté française s'annonce donc comme un ensemble de quelques grands pôles d'enseignement et de recherche, autour des universités complètes, résultant elles-mêmes de fusions d'universités au sein des actuelles académies universitaires. Ces pôles seront affranchis des contraintes géographiques surannées que traduit le système des habilitations actuelles. Ils auront développé entre eux des collaborations bien plus étroites qu'aujourd'hui, organisant en commun certaines formations et des recherches de pointe.

Le Pôle Louvain défend la vision d'un pôle universitaire qui sera un « système intégré de compétences et de connaissances », structure unique d'enseignement supérieur, organisant à la fois, mais selon des modalités différentes et des critères de financement distincts, les actuelles formations universitaires, les formations en hautes écoles (types longs et types courts), ainsi que les formations artistiques. Un pôle intégré facilitera également les collaborations avec l'enseignement de promotion sociale, lui aussi inscrit dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

A l'instar de ce qui a été décidé pour les universités au sein des académies, toute institution d'enseignement supérieur devrait être appelée à s'affilier à un et un seul pôle universitaire, ce qui n'exclut pas des collaborations avec des institutions d'autres pôles.

Le pôle universitaire devra faire l'objet d'un dispositif législatif spécifique, qui lui donne son existence et qui encourage les collaborations des différentes composantes entre elles et des différents pôles entre eux.

Le pôle universitaire sera constitué de deux périmètres différenciés, sous une « coupole » unique.

La « coupole » regroupera l'ensemble des opérateurs de formation d'enseignement supérieur dans le pôle. Elle définira la vision et la stratégie communes pour l'ensemble du pôle, assurera son positionnement politique, régional et international, et sera responsable de la coordination de ses composantes et de l'information. La coupole pourrait prendre le relais des académies universitaires actuelles, celles-ci étant destinées à disparaître à l'issue du processus de fusion des universités.

Le premier périmètre, réservé principalement aux formations en deux cycles de base, rassemblera toutes les formations universitaires actuelles et les formations de type longs organisées aujourd'hui dans les hautes écoles, les ISA et les ESA, qu'elles aient intégré l'université ou non.

Un second périmètre, réservé aux formations en un seul cycle actuellement hors universités, rassemblera les formations de type court actuel, qui garderont des statuts et des critères de financement spécifiques. La gestion de ces types courts pourra se faire au sein des entités actuelles, mais des collaborations intenses et des synergies devraient se créer à l'intérieur du pôle universitaire, par exemple sous la forme d'instituts universitaires de formation, catégoriels, rassemblant les formations analogues.

Pour assurer cette transversalité à l'intérieur du pôle universitaire, les domaines universitaires et les catégories de l'enseignement supérieur hors université seront mis en parallèle, pour constituer des ensembles thématiques ou sectoriels.

#### **4. La création d'un système intégré de compétences et de connaissances**

Il convient dans un tel système de distinguer les cas respectifs des types longs et des types courts. Cette distinction n'implique pas une séquence dans le temps : le Pôle Louvain propose une vision qui apporte des solutions simultanées pour les deux types de formations, même si la mise en oeuvre peut différer dans le temps.

#### 4.1. Intégration du type long dans le pôle et/ou l'université

Le Pôle Louvain est favorable à l'intégration dans les universités des formations non-universitaires de type long qui le souhaitent.

Le Pôle Louvain demande que ces intégrations soient organisées, non plus au coup par coup comme cela a été le cas ces dernières années, mais en fonction d'une vision à long terme clairement exprimée et dans un cadre général, notamment décrétoal, concerté entre tous les acteurs.

L'intégration d'une catégorie de type long dans l'université doit résulter d'une concertation entre universités et institutions d'enseignement supérieur hors universités, et doit être permise chaque fois pour l'ensemble des établissements concernés, ceux-ci devant avoir le libre choix de leur partenaire universitaire. C'est la démarche qui a été adoptée pour les instituts supérieurs d'architecture. La même démarche doit être mise en oeuvre pour les autres catégories.<sup>14</sup>

En matière d'intégration des types longs dans l'université, le Pôle Louvain distingue deux cas de figure :

- certaines formations de type long restent maintenues dans les structures actuelles, mais au sein d'un pôle universitaire ;
- d'autres types longs rejoignent directement l'université, que ce soit en correspondance à des programmes universitaires existants ou en demeurant des formations distinctes.

Les différents scénarios doivent demeurer possibles, et au libre choix des types longs concernés.

L'intégration d'un type long dans l'université ne doit pas signifier, en effet, la perte de la spécificité de ce programme. Au terme du processus, l'université organisera conjointement des programmes de langues et de littératures et des programmes de traduction et d'interprétation, elle formera des ingénieurs civils architectes et des architectes, des ingénieurs civils et des ingénieurs industriels, par exemple, sans que ces programmes fusionnent entre eux. Au sein de l'université, les anciennes formations de type long ne perdront ni leurs particularités ni leur visibilité, dans les limites des contraintes du décret organisant l'enseignement universitaire. Leur intégration entraînera une évolution des facultés qui les accueilleront. Elles pourront en outre mieux bénéficier des effets de la mobilité internationale et de la recherche. Les instituts de recherche constitueront demain les lieux idéaux pour permettre aux professeurs des formations issues du type long de participer à la dynamique de recherche de l'institution, sans dénaturer les programmes.

Au sein de ce pôle universitaire, devenu système intégré de formations, les programmes anciennement universitaires et les programmes anciennement non-universitaires

---

<sup>14</sup> Le Pôle Louvain souhaite que le mouvement amorcé depuis 2004 soit poursuivi et rapidement mené à terme, pour l'ensemble des catégories concernées, et appliqué, de manière rétroactive, à la catégorie de la traduction et de l'interprétation et à la catégorie économique. Le cas de l'ICHEC, qui demande son intégration dans l'UCL depuis de nombreuses années, et se la voit refuser pour des raisons géographiques, est également symptomatique du manque de vision et d'équité dans les décisions actuelles.

pourront se compléter mutuellement, chacun pouvant bénéficier des expériences et des points forts des autres, afin de se renforcer, sans se livrer à une concurrence stérile. L'intégration mettra également fin à l'idée qu'une hiérarchie des programmes devrait amener l'étudiant à choisir d'abord l'université, et ensuite seulement, particulièrement en cas d'échec, le supérieur hors université. Cette perception, largement répandue aujourd'hui, est non seulement erronée, mais elle est surtout dommageable pour l'étudiant, qui prend le risque de se tromper d'orientation et de se mettre en difficulté à un moment où il faut tout faire pour augmenter le taux de réussite dans l'enseignement supérieur.

#### **4.2. Intégrer le type court dans le pôle universitaire**

Le type court, quant à lui, « répond à des objectifs professionnels précis »<sup>15</sup> et à des besoins différents de la part des jeunes et de la société ; ses programmes sont davantage orientés vers la formation pratique. Ils se distinguent ainsi fortement des enseignements dispensés à l'université et dans le type long hors université. Les programmes de type court remplissent dans la société un rôle fondamental, qui doit être mieux valorisé. Il serait regrettable pour la cohérence de l'offre de formation en Communauté française, et contraire aux traditions de collaborations étroites qui se sont développées entre le type long et le type court au sein des hautes écoles, de ne pas se soucier de l'avenir du type court dans le futur paysage de l'enseignement supérieur.

Le Pôle Louvain souhaite que les types courts soient associés d'emblée à la transformation du paysage de l'enseignement supérieur en Communauté française, et soient partie prenante du processus de rapprochement avec l'université. Pour le Pôle Louvain, l'évolution du type long et celle du type court doivent être coordonnées, sinon simultanées.

Le Pôle Louvain souhaite que des modalités possibles soient étudiées.

D'une part, le Pôle Louvain propose de favoriser les collaborations entre les opérateurs de ces formations dans des « instituts universitaires de formation », déclinés formation par formation ou rassemblant des formations analogues. Gardant une large autonomie et maintenus dans des structures existantes, les formations de type court feraient ainsi partie d'un ensemble plus vaste, lequel serait alors en mesure de décliner ses activités depuis la formation professionnelle jusqu'à la formation avancée et à la recherche.

Ces ensembles pourraient être constitués à partir des pôles qui ont été créés ces dernières années, dont le Pôle Louvain autour de l'UCL et de l'Académie Louvain.

D'autre part, pour les cas où des synergies et des collaborations importantes ont été développées entre type court et type long au sein d'une haute école ou d'une autre institution d'enseignement supérieur hors université, le lien et les solidarités entre le court et le long doivent être maintenus à l'occasion de leur intégration dans le pôle universitaire .

---

<sup>15</sup> Décret 31-03-2004, art. 4.

## **Conclusion**

Le Pôle Louvain souhaite donc que le législateur établisse rapidement, en concertation avec l'ensemble des acteurs et dans le respect de leurs spécificités, le cadre d'un système intégré de l'ensemble de l'enseignement supérieur au sein duquel d'une part, le type court soit correctement associé et d'autre part, l'intégration des catégories de type long qui le souhaitent soit rendue possible, dans le libre choix du partenaire universitaire.

17 mars 2009

### **Les membres du Bureau du Pôle Louvain :**

Christian Delporte

André Coudyzer

Recteur des FUCaM  
Coordonnateur général du Pôle Louvain

Secrétaire Général de la FédESuC

Bernard Coulie

Anne-Marie Champagne

Recteur de l'Université catholique de Louvain

Directeur-président ff  
HE Léonard de Vinci